

Présentation à la Table ronde sur la QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Le Conseil canadien des ingénieurs est l'organisme national regroupant les 12 associations/*ordre* provinciaux et territoriaux qui réglementent l'exercice du génie au Canada et qui délivrent les permis d'exercice aux 160 000 ingénieurs et plus du pays.

J'ai le plaisir d'être ici, aujourd'hui, parce que la profession d'ingénieur se préoccupe au plus haut point de la qualité de l'eau potable au Canada. De plus, nous apprécions l'occasion qui nous est offerte de participer à un forum national de ce genre. J'aimerais vous féliciter, M. le président, d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre des communes et d'avoir formé cet impressionnant comité non partisan destiné à présenter des recommandations au gouvernement.

En tant qu'ingénieurs, deux principales raisons nous portent à participer au dialogue sur la politique publique à l'égard de la qualité de l'eau potable. Premièrement, les ingénieurs fournissent une bonne part de l'expertise technique liée à l'approvisionnement en eau potable. La conception des usines de traitement de l'eau et des systèmes d'alimentation, la gestion de leur construction, leur mise en service, leur exploitation et leur entretien et même l'élaboration de nouvelles technologies pour améliorer la salubrité de l'eau, sont tous des travaux effectués par des ingénieurs.

La deuxième raison qui motive notre participation est tout aussi impérieuse. Les ingénieurs étant membres d'une profession autoréglémentée, ils doivent, selon la loi, être responsables et rendre compte de leur travail. La loi nous oblige à entreprendre des travaux de façon à protéger le public, les biens et l'environnement. En

Le 17 juillet 2001

10 h à 17 h.

Pièce 237-C

Édifice du Centre, Chambre des communes

outre, notre code de déontologie exige que nous plaçons le bien-être public au-delà de tout autre intérêt.

C'est donc dans ce contexte que j'aimerais proposer au comité un ensemble de sept recommandations élaborées par la profession d'ingénieur et ratifiées par le conseil d'administration national du Conseil canadien des ingénieurs. Je vais brièvement énumérer la nature de ces recommandations, après quoi je les exposerai plus en détail. Nos recommandations portent sur :

- la reconnaissance de la juridiction provinciale,
- le besoin d'une surveillance efficace de la part d'organismes de réglementation,
- les concepts d'imputabilité, de responsabilité et d'application des règles,
- le déblocage de ressources financières suffisantes par le gouvernement fédéral,
- le besoin d'effectifs humains suffisants et assez compétents,



- l'information du public sur la salubrité de l'eau potable, et enfin,
- le besoin d'un moyen de défense multiple pour assurer la qualité de l'eau potable du Canada.

Maintenant, élaborons un peu. Le CCI reconnaît l'autorité des gouvernements provinciaux et territoriaux sur la réglementation de l'eau potable. Je suis heureuse de constater que cette compétence juridictionnelle a été énoncée dans le libellé de la motion adoptée par la Chambre des communes, qui stipule que le gouvernement fédéral devrait agir « tout en respectant les juridictions provinciales et territoriales dans ce domaine ». En même temps, nous appuyons fortement le besoin de lignes de conduite nationales plus sévères au sujet de l'eau potable pour l'élaboration de normes techniques, de sorte que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes puissent profiter de la compétence technique collective.

Deuxièmement, une surveillance efficace de la part d'organismes de réglementation est nécessaire à la protection du public et à la sécurité de l'approvisionnement en eau. Nous devons faire preuve de souplesse dans l'attribution des pouvoirs de réglementation et d'application des lois au niveau de gouvernement approprié. Mais, quel que soit l'organisme qui sera chargé de la réglementation, une surveillance efficace doit exister.

Troisièmement, les concepts d'imputabilité, de responsabilité et de l'application des règles assortie de conséquences graves sont tous des éléments essentiels à la sécurité des réseaux d'approvisionnement d'eau du Canada. Le CCI appuie un système de responsabilisation professionnelle d'après lequel les ingénieurs et autres professionnels, selon leur discipline respective, assumeront la pleine responsabilité de la salubrité des réseaux d'eau potable tout au long des étapes de plani-

fication, de conception, de construction, de mise en service, d'exploitation, d'entretien et de retrait de service du cycle de vie d'un réseau. Nous appuyons le concept d'imputabilité à l'égard du public en exigeant la production de rapports obligatoires et accessibles au public pour tous les réseaux d'approvisionnement en eau. Les rapports en question devraient fournir des données à la fois sur la qualité de l'eau et sur l'état d'ensemble des réseaux, pendant tout leur cycle vital.

Ensuite, le gouvernement fédéral doit fournir des ressources financières suffisantes pour soutenir un processus durable et planifié pendant toute la durée de vie du réseau d'approvisionnement d'eau. On mettra alors l'accent sur trois aspects :

- le financement de la recherche et du développement de réseaux, de procédés et de technologies améliorés;
- l'élaboration de lignes de conduite nationales; et
- les projets d'infrastructure.

Un financement approprié doit aussi être accessible pour assurer, en temps opportun, l'entretien adéquat des réseaux de traitement et de distribution.

Cinquièmement, l'approvisionnement en eau potable saine dépend finalement de la présence d'effectifs humains suffisants et assez compétents pour identifier les problèmes de santé publique reliés à l'eau potable et pour mettre en oeuvre les moyens et les mesures de sécurité nécessaires pour faire face à ces questions. Cela veut dire que les collèges et universités, les agences du gouvernement, les associations professionnelles et les entreprises privées doivent s'engager à développer ces effectifs humains. L'un des facteurs importants de la planification et de la conception des réseaux d'eau potable consiste à veiller à ce que la complexité des

UNE SURVEILLANCE EFFICACE DE LA PART D'ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION EST NÉCESSAIRE À LA PROTECTION DU PUBLIC ET À LA SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU.

réseaux d'approvisionnement d'eau soit conforme au niveau de formation et de compétence des personnes qui, en fin de compte, seront chargées de leur fonctionnement et de leur entretien.

Notre sixième recommandation porte sur la formation du public quant à l'importance d'une eau potable saine. Le Canada a besoin de cela s'il espère recueillir les appuis politiques pour financer et réglementer adéquatement les réseaux publics d'eau potable. De plus, nous devons éduquer le public afin de rappeler leurs obligations aux fournisseurs d'eau publics et privés et afin d'encourager une sage planification de l'utilisation des sols qui tienne compte des impacts sur l'approvisionnement en eau potable.

Notre dernière recommandation a trait au besoin d'adopter un moyen de défense multiple formé de trois éléments distincts :

- premièrement, la protection et l'évaluation des risques à l'égard de l'approvisionnement en eau et de sa source. Bien que cet aspect soit un élément important de la protection de l'approvisionnement en eau des municipalités, il ne s'agit trop souvent que du seul moyen de défense utilisé, ce qui porte les municipalités à entretenir un faux sens de sécurité.
- deuxièmement, le système de traitement. Pour être efficaces, les réseaux de traitement doivent être convenablement conçus, exploités, entretenus et surveillés et un financement adéquat doit être assuré pendant toute la durée de vie du réseau de traitement. Une exploitation et un entretien appropriés sont critiques au bon fonctionnement du réseau. Les préposés au fonctionnement du réseau doivent être formés convenablement et être certifiés, afin de faire en sorte qu'ils comprennent le fonctionnement du

matériel et l'impact exercé par leur rôle sur la protection de la santé et de la sécurité du public. Pour bien accomplir ce travail, ils doivent disposer de ressources financières suffisantes, mais aussi de ressources techniques pendant tout le cycle de vie du réseau. Les systèmes actuels d'approvisionnement reconnaissent typiquement le besoin d'investissement de capitaux et l'importance de la conception technique lors de la construction initiale de l'usine de traitement. Toutefois, on reconnaît rarement le besoin d'aide technique pendant le cycle de vie du réseau de traitement, et l'on ne prévoit habituellement pas l'établissement d'un fonds d'amortissement pour procurer les ressources financières nécessaires aux réparations importantes de matériel ou au remplacement éventuel du réseau, à la fin de sa durée de vie.

- troisièmement, le réseau de distribution et les mesures pour éviter sa contamination. Cette mesure exige des ressources financières et techniques pour surveiller le système de façon efficace et pour veiller à ce que les données soient étudiées et rendues publiques en temps utile. Enfin, une technologie de surveillance améliorée est nécessaire afin de pouvoir déceler au bon moment tout problème entourant la qualité de l'eau.

On accordera une importance égale à tous les moyens de défense et l'on veillera à ce que chaque élément comporte suffisamment de redondance et de souplesse. Pour garantir la salubrité de l'eau potable, il importe que l'eau soit gérée de façon uniforme, depuis la source jusqu'au consommateur.

Je terminerai mes remarques en réitérant à quel point j'ai été heureuse d'être invitée ici, aujourd'hui, et en vous disant que la profession d'ingénieur s'est engagée à se joindre aux autres groupes qui travaillent à assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau du Canada.

POUR GARANTIR LA SALUBRITÉ DE L'EAU POTABLE, IL IMPORTE QUE L'EAU SOIT GÉRÉE DE FAÇON UNIFORME, DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU CONSOMMATEUR.